

Préfecture de l'Isère
Direction des relations avec les collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Avis informant de la tenue de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
relative à l'aménagement de l'ouest de l'îlot F et des espaces publics
de la zone d'aménagement concerté (ZAC) DiverCité sur la commune de Voiron**

Il sera procédé du lundi 23 septembre 2024 à 09h00 au lundi 07 octobre 2024 à 18h00, pendant 15 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Voiron, à une enquête publique portant sur la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire relative à l'aménagement de l'ouest de l'îlot F et des espaces publics de la zone d'aménagement concerté (ZAC) DiverCité (articles L.110-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Au terme de cette enquête, le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet précité.

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais est maître d'ouvrage pour la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) DiverCité située sur la commune de Voiron.

Le projet vise à la réalisation d'un projet urbain ayant les objectifs suivants :

- créer un nouveau quartier dans le prolongement du centre-ville de Voiron, dans une logique de renouvellement urbain,
- accueillir des activités, des logements et des commerces en répondant à des objectifs de mixité fonctionnelle et sociale,
- offrir un cadre de vie de qualité pour les futurs habitants et usagers du quartier,
- valoriser la proximité du pôle d'échange multimodal de la gare dans une logique d'articulation entre urbanisme et transports.

Madame SOUCHERE Michèle, cadre de la fonction publique en retraite, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur. Monsieur VOSGIEN Jean-Marc, consultant en prévention des risques à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête et le registre à feuillets non mobiles seront déposés au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (40 rue Mainssieux 38500 Voiron) pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (40 rue Mainssieux 38500 Voiron) :

- lundi 23 septembre 2024 de 09h00 à 12h00
- vendredi 27 septembre de 15h00 à 18h00
- lundi 07 octobre 2024 de 15h00 à 18h00

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture au public du siège de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sont : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, le présent avis et l'arrêté d'ouverture d'enquête seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Isère, dont l'adresse est la suivante : <https://www.isere.gouv.fr/>

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais ainsi qu'en préfecture (DRC / Bureau du droit des sols et de l'animation juridique) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

